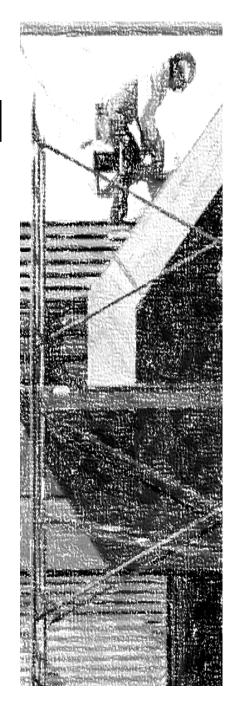


GUIDE DE SPÉCIFICATION

No. WPC - 10-2025

Contreplaqué



Préservation du bois Canada • 613-737-4337 • <u>info@woodpreservation.ca</u> Préservation du bois Canada fournit cette information à partir de sources considérées comme vraies. Cependant, ni PBC ni ses membres ne garantissent l'exactitude des informations publiées dans le présent document et ces parties ne sont pas responsables des erreurs, omissions ou dommages résultant de ou liés à son utilisation. Ce document est publié en sachant que WPC, ses membres et les auteurs fournissent des informations, mais ne tentent pas de rendre des services d'ingénieries ou d'autres services professionnels.

SPÉCIFICATION DE CONTREPLAQUÉ

WPC - 10-2025

Présentation du produit

Le contreplaqué est l'un des produits de bois les plus utilisés et il est généralement fabriqué à partir de fines couches ou « plis » de placage de bois alternativement tournés à 90 degrés et collés les uns aux autres. L'ajout d'un traitement de conservation est un moyen peu coûteux d'ajouter de la durabilité qui permet au produit d'être utilisé dans une grande variété d'usages à diverses expositions. Les renseignements contenus dans ce guide portent sur les exigences pour le traitement sous pression du contreplaqué, comme le prescrit la série de normes CAN/CSA O80 - 21 Préservation du bois[©].

Utilisations du contreplaqué et classes d'emploi connexes

Le contreplaqué peut être fabriqué dans une variété de tailles, d'épaisseurs et de qualités en utilisant différentes essences et l'ajout d'un traitement de conservation permet d'utiliser ces produits dans diverses conditions d'exposition intérieures et extérieures. Dans des conditions hors sol, le contreplaqué traité sous pression appartient à la classe d'emploi 1 et 2 (CE1 ou CE2). Si on s'en sert comme élément de charpente hors sol, sa classe d'emploi est 3.2 et elle est de 4.1 s'il entre en contact avec le sol. Certains produits peuvent nécessiter une rétention plus élevée pour un usage spécifique en raison de la nature essentielle de leur utilisation. Ci-dessous se trouve un guide présentant une variété d'utilisations de contreplaqué avec le type d'exposition et la classe d'emploi connexe.

Classes d'emploi - Exemples d'usages et d'expositions du contreplaqué					
Utilisation(s) du contreplaqué	Exposition(s)	Classe d'emploi			
Toutes (y compris l'agriculture ou	Hors sol – extérieur	CE 3.2			
l'usage sur la ferme)					
Tasseau - contreplaqué - écran	Hors sol – extérieur	CE 3.2			
contre la pluie					
Construction de bâtiment -	Hors sol - intérieur - insecte	CE 1			
intérieur					
Construction de bâtiment ou sous-	Hors sol – intérieur - humidité	CE 2			
plancher					
Escaliers de secours — extérieur à	Hors sol ou en contact avec le sol	CE 4.1			
découvert					
Récolte, entreposage ou contact	Hors sol – extérieur	CE 3.2			
Général – y compris, agriculture,	Contact avec le sol ou l'eau douce	CE 4.1			
bateaux, mobilier, pavillons de					
jardin, compost, boîtes pour plants					
et champignons ou canaux sur					
appui					
Construction routière et en milieu	Eau saumâtre ou salée	CE 5A			
marin ou construction					
d'embarcation					
Fondations permanentes en bois	Contact avec le sol	CE 4.2			
Matériaux pour l'entreposage de	Contact avec le sol ou l'eau douce	CE 4.1			
sel de déverglaçage ou la					
construction routière					
Platelage de toit, plancher ou sous-	Hors-sol, mais essentiel	CE 4.1			
plancher					

SPÉCIFICATION DE CONTREPLAQUÉ

WPC - 10-2025

Aires de procédés industriels	Contact avec le sol ou l'eau douce	CE 4.1
mouillés		

Systèmes de préservation utilisés dans le traitement du contreplaqué				
Nom chimique	Abréviation	Classes d'emploi autorisées		
Cuivre alcalin quaternaire, type A	CAQ - A	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1		
Cuivre alcalin quaternaire, type C	CAQ - C	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1		
Cuivre alcalin quaternaire, type D	CAQ - D	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1		
Arséniate ammoniacal de cuivre et de	AACZ	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1, CE4.2, CE5A		
zinc				
Azole de cuivre, type B	AC-B	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1		
Arséniate de cuivre chromaté	ACC	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1, CE4.2, CE5A		
Créosote	CR	CE3.2, CE4.1, CE4.2, CE5A		
Azole de cuivre micronisé	ACM	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1		
Cuivre micronisé quaternaire	CMQ	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1		
Pentachlorophénol	PCP-A/PCP-C	CE3.2, CE4.1		
Bore inorganique	SBX	CE1, CE2		

Produits de préservation permis, classes d'emploi et niveaux de rétention recommandés

Niveaux d	Niveaux de rétention des produits de préservation du contreplaqué, kg/m³								
Classe d'emploi	CAQ*	AC-B	ACM	CMQ	ACC	AACZ	CR	PCP**	SBX
CE1	4.0	1.7	1.7	4.0	4.0	4.0	NR	NR	2.7
CE2	4.0	1.7	1.7	4.0	4.0	4.0	NR	NR	2.7
CE3.2	4.0	1.7	1.7	4.0	4.0	4.0	96	4.8	NP
CE4.1	6.4	3.3	3.3	4.0	6.4	6.4	160	8.0	NP
CE4.2	NR	NR	NR	NR	9.6	9.6	NR	NR	NP
CE5A	NR	NR	NR	NR	24.0	30.0	290	NR	NP

^{*}CAQ - types A, C et D

NR - Non recommandé

NP - Non permis

Fondations permanentes en bois - contreplaqué

Le contreplaqué utilisé dans les fondations permanentes en bois (FPB) nécessite des contrôles de traitement plus stricts, incluant une classe d'emploi de 4.2. Tout le contreplaqué « FPB » doit respecter les exigences prescrites dans la série de normes CAN/CSA O80 -21 Préservation du bois, CAN/CSA O322 – 02 (R2012) - procédure d'utilisation des matériaux en bois traités sous pression destinés aux fondations et CAN/CSA – S406 - 16 - Spécifications des fondations permanentes en bois pour les maisons et les petits bâtiments.

Le contreplaqué destiné à cet usage doit être un contreplaqué de type extérieur non poncé ayant au moins quatre plis et il est limité aux essences suivants : pruche occidentale, sapin amibilis, sapin grandissime et douglas côtier. Le contreplaqué utilisé dans les usages « FPB » peut être identifié par l'une des uniques inscriptions suivantes : « Hem-Fir » - « EXTERIOR DFP-Hem-Fir » ou « EXTERIOR CSP-Hem-fir ».

^{**} PCP Type A et C

SPÉCIFICATION DE CONTREPLAQUÉ

WPC - 10-2025

Marque de certification - Contreplaqué « FPB »

Chaque pièce de bois d'œuvre et de contreplaqué destinée à une fondation de bois doit être identifiée comme telle. Remarque : Au Canada, une méthode d'identification acceptable est la fourniture d'une marque de certification estampillée sur le matériau qui confirme qu'il a été traité conformément à la norme CSA 0322. (Source : Point 9.1.10.1, série de normes CAN/CSA-O80 -21 préservation du bois. © 2021 Association canadienne de normalisation)

Contreplaqué traité sous pression - Fondations permanentes en bois				
Classe d'emploi - CE4.2 - contact avec le sol				
	Produits de préservation permis - rétention			
Essences pour contreplaqué	AACZ	ACC		
Pruche-sapin	9,6 kg/m³	9,6 kg/m³		
EXTERIOR DFP-Hem-Fir	9,6 kg/m³	9,6 kg/m³		
EXTERIOR CSP-Hem-Fir	9,6 kg/m³	9,6 kg/m³		

Enregistrement du produit

Les agents de préservation du bois et leurs utilisations sont réglementés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

Normes de référence recommandée

Séries de normes CAN / CSA O80-21, Préservation du bois

CAN / CSA - O121 - 08 (R2013) Douglas fir plywood*

CAN / CSA - O151 - 09 (R2014) Canadian softwood plywood*

CAN / CSA - O153 - 13 Poplar Plywood*

CAN / CSA – O322 – 02 (R2012) – Procedure for certification of pressure-treated wood materials for use in preserved wood foundations*

CAN / CSA – S406 - 16 - Specification of permanent wood foundations for housing and small buildings* Source © 2021 Association canadienne de normalisation

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (exerçant ses activités sous la dénomination de Groupe CSA), le document est reproduit à partir de la norme de Groupe CSA, « CAN/CSA-O80 SÉRIE-F15 Préservation du bois », dont la licence et les droits d'auteur appartiennent à Groupe CSA, 178 Rexdale Boulevard, Toronto (Ontario), L4W 5N6. Ce document réimprimé ne correspond pas à la position complète et officielle de Groupe CSA sur le sujet de référence, laquelle est représentée par la norme dans sa version intégrale. L'utilisation de ce document a été autorisée, mais Groupe CSA ne sera pas responsable de la façon dont l'information est présentée et interprétée.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour acheter des normes auprès de Groupe CSA, veuillez consulter le site http://shop.csa.ca/ ou composer le 1-800-463-6727.